



**DU MINERVOIS  
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
Séance du 11 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoit MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoit MARSAUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.07.11/133

Objet : *Campotel du Jaur = lancement de la procédure de résiliation de la DSP*

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment ses compétences en matière de tourisme ;

**VU** le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du Campotel du jaur à Saint-Pons de Thomières, signé le 09 Février 2016 pour une durée de 11 ans et 10 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026 avec l'Association Familles Rurales de l'Hérault ;

**CONSIDERANT** que l'Association a informé la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux de sa décision de fermer le Campotel du Jaur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour une période indéfinie suite au départ de son responsable de site et aux différentes dégradations constatées ;

**CONSIDERANT** que l'article 17 du contrat de DSP prévoit une ouverture sur 11 mois de l'équipement ;

**CONSIDERANT** que selon l'article 33 de la DSP, il peut être prononcé une résiliation anticipée, après mise en demeure en cas d'arrêt de l'exploitation du service ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (41 POUR)

- **Autorise** le lancement de la procédure de résiliation au titre de l'article 33, du contrat du contrat de Délégation de Service Public du Campotel du Jaur avec l'Association Familles Rurales de l'Hérault ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200066348-20240711-D1342024-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2024  
Date de réception préfecture : 22/07/2024

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Catherine SONZOGNI**



**Le Président**  
**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)